



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Air France

Question écrite n° 1219

Texte de la question

M Michel Pelchat demande à M le ministre des transports et de la mer de bien vouloir l'informer du bilan définitif et des conséquences commerciales de l'accident de l'Airbus survenu le 26 juin dernier.

Texte de la réponse

Reponse. - Le 26 juin dernier, un Airbus A 320 de la compagnie Air France, à l'issue d'un passage à basse altitude au-dessus de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (68), s'écrasait au sol après avoir heurté les arbres situés en bout de piste. Le bilan définitif de l'accident s'établit à 3 morts et 30 blessés parmi les passagers et 2 blessés parmi les membres de l'équipage. L'enquête, conduite avec la plus grande diligence, a permis très rapidement de mettre l'avion hors de cause. De fait, l'accident ne semble pas avoir eu d'influence dommageable sur la carrière commerciale de l'Airbus A 320 ; l'excellente tenue des commandes enregistrées en juillet en témoigne. Ainsi, depuis le 26 juin, l'A 320 a fait l'objet de 106 commandes supplémentaires, dont 64 fermes, et 42 en option de la part des quatre compagnies suivantes : Gatx Air (10 commandes fermes) ; Air Canada (34 commandes fermes et 20 options) ; Canadian Airlines International (17 commandes fermes et 17 options) ; Tunis Air (3 commandes fermes et 5 options). À ce jour, l'A 320 compte 23 compagnies clientes et le montant total des commandes s'élève à 374 commandes fermes et 332 options.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1219

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1988, page 2273